Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Talin – Cession des parcelles BL 374, 375, 376p, 405, 406, 407, 410, 411, 412 et 409p à Monsieur et Madame Chevalier

DEL-2015-025

Numéro de la délibération : 2015/025

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, aliénations

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 23/02/2015

Date de convocation du conseil : 17/02/2015

Date d'affichage de la convocation : 17/02/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, Mme Faten ARAB-JAZIRI, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, M. Yvon PÉRESSE, M. Eric SEGUET.

Était représenté : M. Alain PIERRE par M. Hervé JESTIN

Était absent : M. Eddy RENAULT

Talin – Cession des parcelles BL 374, 375, 376p, 405, 406, 407, 410, 411, 412 et 409p à Monsieur et Madame Chevalier

Rapport de François-Denis MOUHAOU

Monsieur et Madame Chevalier, propriétaires du manoir de Talin, ont sollicité la Ville pour acquérir des parcelles contiguës à leur propriété, ainsi que le chemin situé entre ces parcelles et longeant leur propriété.

Les parcelles cadastrées BL 374, 375, 376p, 405, 406, 407, 410, 411, 412 et le chemin longeant la parcelle BL 374, classées en zone Ubb au Plan Local d'Urbanisme, représentent une surface d'environ 1280 m². La partie, faisant l'objet de la cession, de la parcelle BL 409, classée en zone Na, représente environ 1020 m² (voir plan ci-joint).

Suite à l'avis de France Domaine du 17 novembre 2014, il est proposé de céder les parcelles susmentionnées au prix de 57 €/m² pour les parcelles classées en zone U et 0,65 €/m² pour la parcelle classée en zone naturelle, soit la somme totale d'environ 73 600 € net vendeur. Les surfaces cédées devront être précisément définies par un document d'arpentage.

Afin de ne pas rompre la liaison piétonne longeant le ruisseau de Talin, une nouveau cheminement sera aménagé sur l'extrémité de la parcelle cadastrée BL 376.

Nous vous proposons :

- d'approuver la cession à Monsieur et Madame Chevalier des parcelles cadastrées BL 374, 375, 376p, 405, 406, 407, 410, 411, 412 et 409p ainsi que du chemin longeant la parcelle BL 374 jusqu'au ruisseau de Talin au prix de 57 €/m² pour les parcelles classées en zone U, et 0,65 €/m² pour la parcelle classée en zone naturelle, ces prix s'entendant hors taxe, les frais de notaire et de géomètre étant par ailleurs supportés par l'acquéreur,

- d'autoriser la Maire à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 24 février 2015

LA MAIRE
Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE
Christine LE STRAT

Proposition cession foncière à M. Chevalier

1:500

0 2,5 5
Mètres

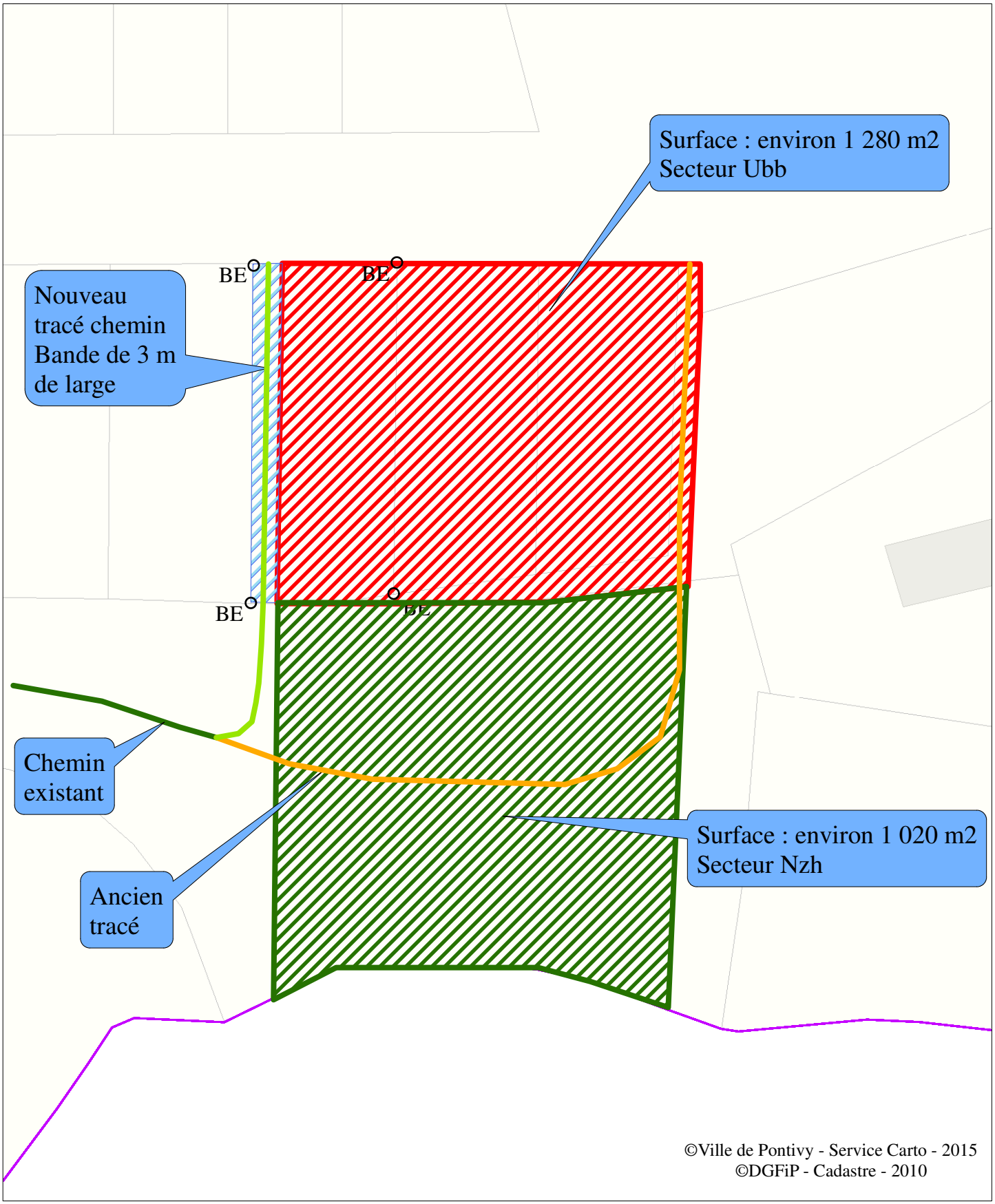

©Ville de Pontivy - Service Carto - 2015
©DGFiP - Cadastre - 2010

Emprise (xmin,ymin,xmax,ymax) : 255014, 6789157, 255657, 6789598
Système de coordonnées : Lambert 93 ("étendu")